

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE

1^{er} projet de résolution n° 22-03-0061
pour un projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, aux personnes intéressées par un projet de résolution concernant un projet PPCMOI en vertu du règlement V659-2017-00 :

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution numéro 22-03-0061 concernant une demande en vertu du règlement numéro V659-2017-00 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Objets du projet de résolution :

Que le projet vise à autoriser la construction d'un (1) bâtiment de la classe d'usages *Habitation multifamiliale* (H4) de vingt-six (26) logements sur trois (3) étages sur les lots 3 846 164, 3 846 165, 3 846 170 et 3 846 178, situé sur la rue Perras, entre les rues Saint-Charles et Saint-Sauveur, comprenant quarante-deux (42) cases de stationnement souterraines. Les zones visées sont plus amplement décrites au tableau suivant :

Zone concernée :	HAB.20
Zones contiguës :	HAB.19, HAB.21, HAB.22, HAB.56, PUB.02 et COM.01
Endroit où se situe le site visé :	132, rue Perras

Que la zone concernée et les zones contiguës par ce projet de résolution sont également décrites au croquis joint au présent avis.

Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 19 avril 2022 à 20 h** à la salle du Conseil, située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Que toute personne peut, jusqu'au 15 avril 2022 à 13 h, transmettre au soussigné ses observations écrites au sujet du projet de résolution, et ce, par la poste ou par courriel aux coordonnées ci-dessous :

Service du greffe

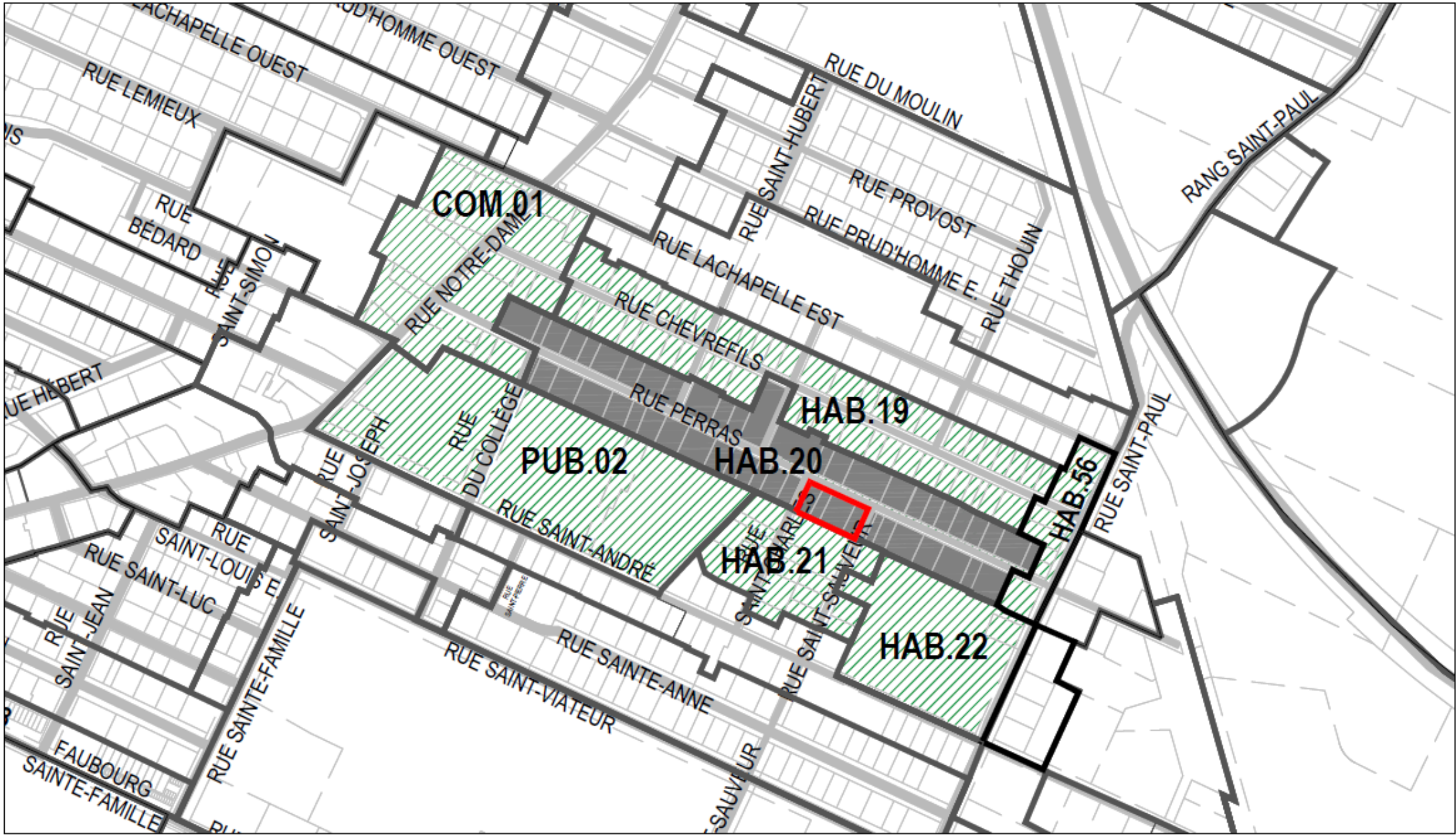
105, rue de la Mairie
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Courriel : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca

Pour être considérées, les observations doivent être faites en s'identifiant par son nom, son prénom et son adresse complète. De plus, le numéro du projet de résolution doit être indiqué. À noter que compte tenu de la nature de cette consultation, les observations et l'identité de leur auteur revêtent un caractère public.

4. Le projet de résolution et l'illustration des zones visées par ce projet de résolution peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au saint-remi.ca ou au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, sur rendez-vous seulement, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au reception@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 0**.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 30 mars 2022

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier



EXTRAIT – PLAN DE ZONAGE
PPCMOI – Lots 3 846 164, 3 846 165, 3 846 170 et 3 846 178

■ ZONE CONCERNÉE ■ ZONE CONTIGÛE ■ SITE VISÉ PAR LA DEMANDE

SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

DATE: 30 mars 2022
RÉFÉRENCE: N/A
ECHELLE: Aucune
PLAN 1 DE 1